

Réponse d'Hydro-Québec à la question DQ20

complémentaire du BAPE

Objet : **Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour**

Préambule D'Hydro-Québec aux questions du BAPE :

Les activités d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec Distribution (HQD) font l'objet d'une surveillance effectuée par la Régie de l'énergie (la Régie) en vertu de la Loi sur la Régie de l'énergie en vertu de la compétence exclusive confiée à la Régie par cette loi. De plus, le Plan d'approvisionnement en électricité d'HQD, couvrant une période de 10 ans, est examiné et approuvé par la Régie aux trois ans et un État d'avancement est déposé à chaque année intermédiaire. La Régie approuve également une procédure d'appel d'offres et d'octroi, de même que tous les contrats d'approvisionnement en électricité conclus par HQD, comme le prévoit la Loi sur la Régie de l'énergie. Les activités liées aux approvisionnements énergétiques font l'objet de nombreux suivis (critères de fiabilité, transactions de court terme, entente d'intégration éolienne, appels d'offres, etc.), en plus de faire l'objet d'une reddition de compte à l'occasion des dossiers tarifaires et des rapports annuels du Distributeur.

Ces examens et approbations se déroulent dans le cadre d'audiences publiques auxquelles participent de nombreuses associations de clients de toutes les catégories et des groupes de défense de l'environnement, notamment. La Régie et les participants soumettent des demandes de renseignements écrites à HQD et peuvent contre-interroger ses représentants lorsque ces audiences publiques se déroulent oralement. À moins d'une ordonnance de confidentialité émise par la Régie, tous les documents sont publics et apparaissent sur le site Web de la Régie.

Il s'agit de dossiers généralement complexes qui requièrent l'échange d'une documentation volumineuse comprenant notamment la preuve d'HQD, les demandes de renseignements et leurs réponses, la preuve des intervenants, les rapports d'experts, les notes sténographiques des audiences et les argumentations des participants. HQD fait appel à ses employés spécialisés et des experts afin de traiter ces dossiers, tout comme la Régie et les autres participants à ces travaux.

Dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête et d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), HQ a répondu de nouveau à toutes les questions concernant les activités, contrats et plans d'approvisionnement ayant déjà fait l'objet de débats devant la Régie au cours des dernières années. Hydro-Québec a également fourni toute l'information pertinente aux questions par les références aux documents apparaissant sur le site Web de la Régie de l'énergie. Dans un contexte où l'efficacité est au cœur de nos préoccupations, Hydro-Québec tient à

Réponse d'Hydro-Québec à la question DQ20

complémentaire du BAPE

Objet : **Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour**

souligner qu'elle s'étonne de la nature, de l'ampleur et de l'étendue des thèmes couverts par les questions qui lui sont adressées en regard du projet de stockage et de vaporisation de GNL dans le parc industriel de Bécancour mais tient néanmoins à réitérer son entière collaboration aux travaux du BAPE.

Question du BAPE :

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, souhaiterait obtenir des précisions à propos de votre réponse à la question posée le 28 juin dernier (DQ20, question 8), soit une estimation des coûts fixes de réservation qui seraient engendrés par l'utilisation de gaz naturel par TCE pour produire la puissance recherchée dans le cadre de ce projet, même si cela implique une réservation de transport d'un volume de gaz sur une base annuelle.

- Quel est le résultat de votre évaluation des coûts de l'option d'approvisionnement de la centrale TCE en gaz naturel via le réseau de distribution du parc industriel de Bécancour, soit 3Mm³ par jour de gaz naturel sur une base annuelle, dans le cadre d'un contrat de long terme avec un fournisseur?
- Si oui, veuillez détailler ces coûts sur une base annuelle, en incluant les coûts de réservation du transport, les coûts de distribution, ainsi que les coûts approximatifs de la molécule (annuel et saisonnier).

Réponse : Dans le « **Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour** », les coûts fixes correspondent essentiellement au coût des infrastructures de stockage et de regazéification du GNL auquel s'ajoute les frais fixes de liquéfaction et de maintenance. Les coûts variables correspondent au coût d'approvisionnement en gaz naturel, tel que présenté en réponse à la question 8 de la demande de renseignements DQ20 de la commission.

Dans le scénario d'approvisionnement en gaz de réseau, le coût fixe correspond à une réservation de transport annuelle ferme sur le réseau de TCPL. Réservation annuelle ferme qui assure un approvisionnement en gaz naturel fiable et certain. Selon les tarifs de TCPL, en date de juillet 2015¹, le coût annuel de la réservation de transport s'élève à un peu plus de 30 M\$ par année. À ces coûts fixes doivent être ajoutés les coûts variables d'approvisionnement en gaz naturel. Selon les tarifs de Gaz Métro de 2015,

¹Voir les tarifs de transport entre le point de réception Empress et le point de livraison GMIT EDA de http://www.transcanada.com/customerexpress/docs/ml_regulatory_tariff/approved-tolls-amended-nov-1-2015-abandonmentsurcharges-jan-1-2016.pdf.

Réponse d'Hydro-Québec à la question DQ20

complémentaire du BAPE

Objet : Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour

HQD estime à 48 \$/MWh le coût variable associé à 100 heures de production d'électricité, ce qui correspondrait à un coût annuel de 2,9 M\$.